

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 04 juillet 2025

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 27/06/2025

Présents : 15

Dont Présents non votants : 0

Représentés : 5

Votants: 20

Pour: 20

Contre: 0

Abstentions: 0

L'an deux mille vingt-cinq et le quatre juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Francis BOUTES, Patrick CABROL, Catherine COMBES, Béatrice FALCOU, Daniel GALTIER, Martine GIL, Audrey IMBERT, Kléber MESQUIDA, Marie-Pierre PONS, Séverine SAUR, Catherine SONZOGNI, Didier VORDY, Jean-Pierre GUIRAUD

Représentés: Christian BIES par Jean ARCAS, Laurent BRUNET par Jean-Noël BADENAS, Mariette COMBES par Daniel GALTIER, Jean-Luc FALIP par Marie-Pierre PONS, Jean-Louis LAFAURIE par Jean ARCAS

Présents non votants :

Excusés: Daniel BARTHES, Thierry CAZALS, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Marie-Line GÉRONIMO, Julian GUIRAUD, Marie LORENTE, Pierre MATHIEU, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Pierre POLARD, Jacques SOULIGNAC, Béatrice TÉROL, Philippe VIDAL

Absents:

Objet: Opération Grand Site : label Grand Site de France (GSF) " Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian " : journée Grand Site

Le Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles (Pays) est la structure porteuse du dossier de candidature au label Grand Site de France (GSF).

Durant l'année 2025, les élus du Grand Site et la mission Grand Site du Pays restent mobilisés dans l'organisation, la préparation, l'animation, l'accompagnement et le suivi des étapes et des événements ainsi que dans la production des documents techniques et de communication liés à la procédure d'instruction nationale de ce dossier label, avec pour objectif d'obtenir un avis favorable définitif en Commission Supérieure des Sites, Perspectives et Paysages (CSSPP) d'ici la fin de l'année.

L'attribution du label GSF par l'État (Ministère chargé de l'Environnement) relèvera d'une décision de Madame la Ministre et sera formalisée par l'envoi d'un courrier au Président du Pays.

Une fois cette décision connue, il est proposé d'organiser en temps voulu, un évènement festif sur le Grand Site afin de fêter l'obtention du label GSF avec tous les élus, les habitants, les acteurs locaux et les partenaires du Grand Site de France.

Cet évènement pourrait se tenir sur toute une journée, être conçu avec la mobilisation des acteurs locaux, et proposer plusieurs séquences :

- un temps officiel avec les acteurs institutionnels,
- des temps conviviaux ouverts à la population du et au-delà du Grand Site avec : balades et/ou lectures paysagères, conférences et/ou débats, animations spectacle vivant, marché de producteurs locaux, apéritif et/ou repas partagé...

Le coût prévisionnel de cette opération s'élève à 8 000 € TTC pour lequel un financement de la DREAL est sollicité à hauteur de 6 400 €.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir l'autoriser à :

- déposer le dossier de demande de subvention ;
- signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette décision ;
- effectuer toutes les démarches nécessaires relatives à l'OGS.

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, autorise le Président à :

- déposer le dossier de demande de subvention ;
- signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette décision ;
- effectuer toutes les démarches nécessaires relatives à l'OGS.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Fait à Prades sur Vernazobres
Le Président,

Jean ARCAS.

